



UNION SYNDICALE DES DOUANES

Compte rendu de la CAPC Mutation Catégorie B du 14 Mai 2019

Président : Chef de RH3 Pascal Decanter

secrétaires adjoints :

Pour les CP: CFDT Madame Pradère Isabelle

Pour les C1: Solidaires YOT Edwige

Pour C2: CGT Azoulay Anne

Déclaration de USD-FO : Notre présence dans cette instance est relative à l'investissement que nous mettons à la défense des intérêts de nos collègues .

Notre présence n'est pas banale dans le contexte compliqué que nous rencontrons . De plus, lors de la préparation de cette CAPC le 13 mai, nous avons pu constater, encore, des discordances profondes sur certains sujets relevant des inscriptions au tableau et également de la non-considération des situations RQTH pour nos collègues qui sollicitent des demandes de mutation sur des postes SURV.

Réponse du président : "je ne commenterai pas les positions concernant les mouvements sociaux, mais en matière d'inscription en tant que travailleurs handicapés, il y a effectivement une réelle discordance entre l'administration et vos positions, la qualité de RQTH ne permet pas aujourd'hui de donner suite à des demandes en surveillance.

Les mouvements de cette CAPC

427 mutations (194 CO 233 SU)

36 mouvements en spécialistes

61 mouvements au titre des RC

22 mouvements de réorganisations

TITULARISATION

Examen d'une titularisation qui avait été reportée pour cause de maladie.

DETACHEMENT EN DOUANE

Examen d'un dossier sur la base du principe de détachement de 1 an renouvelable, pour le service du recouvrement forcé de la DNRED. Il y a eu plusieurs candidats autres que douaniers pour ce poste mis en compétition via la BIEP et des candidats au TAM DNRED.

Compte tenu de ces éléments, nous avons voté contre cette modalité de recrutement.

MUTATIONS

-Information de la CAPC

Affectation des lauréats des examens professionnels qui restent bien évidemment sur place.

Ils sont au nombre de 51 et nous leur adressons nos plus sincères félicitations.

- Examen des modifications à apporter aux tableaux des mutations 2019

3 cas sont examinés : modifications dues soit à des erreurs de saisie de la part des collègues soit à des modifications de situation.

- **Modifications de points** Problèmes de décomptes ou d'erreurs formelles : 3 dossiers traités

-**Examen des demandes de radiations.** La liste est conséquente et elle est approuvée à l'unanimité.

Certaines radiations sont liées à des erreurs de saisie ou à cause de conditions qui ne sont plus remplies suite à un changement dans la situation administrative des agents.

De la même façon, nous approuvons un dossier d'inscription hors période, suite à erreur de saisie.

Pour les RC: 11 agents se sont inscrits hors période, dans la majeure partie des cas, il s'agit principalement d'inscriptions suite à l'obtention de justificatifs d'impositions communes

Acceptation des 11 demandes, approuvées à unanimité.

Inscriptions pour inaptitude SU: 2 et acceptations avec votes à l'unanimité pour les deux dossiers.

Inscriptions dans le cadre des réorganisations : 7 demandes acceptées et approuvées à la majorité des OS présentes. Les collègues sont majoritairement les personnes concernées par la réorganisation des services maritimes (DNGCN) . Certains collègues sont restructurés et donc prioritaires pour suivre leurs emplois.

Examen d'une inscription à l'issue d'un stage spécialiste. Cet agent sera classé après les agents déjà inscrits dans sa spécialité, comme le prévoit le règlement.

Inscriptions pour autres motifs

24 dossiers ont été examinés avec des motifs d'ordres différents.

Est soulevé le cas d'un agent souhaitant être inscrit au tableau des mutations avec la priorité RQTH . Cet agent qui est déjà en SU postule pour un autre poste SU.

L'administration qui ne se satisfait pas de la réponse d'aptitude prononcée par le médecin agréé, demande que son dossier soit présenté devant le comité médical, cherchant ainsi à amener le collègue vers une suite d'expertises et vers une impossibilité à postuler à ce titre(RQTH).

Pour l'administration, un agent qui se déclare RQTH ne peut exercer en surveillance, le président explique qu'en absence de connaissance de la pathologie (secret médical), le risque ne peut être évalué ce qui représente un danger potentiel pour tous.

Nous mettons donc en garde tous nos collègues victimes d'un handicap ,sur le risque encouru en postulant au titre de travailleurs RQTH en surveillance.

En effet l'administration considère mal la possibilité pour ces collègues d'exercer dans cette branche.

L'USD-FO est scandalisée par cette position de principe qui ne repose sur aucun fondement juridique.

Force est de constater que suivant les bons vouloirs de l'administration: soit elle se réfugie derrière l'avis des médecins, soit elle considère que les médecins n'émettent qu'un avis et peut alors prendre une décision contraire. Si le projet de loi de la transformation de la fonction publique est adopté, que deviendront tous ces dossiers lorsque les Organisations Syndicales ne pourront plus siéger pour dénoncer ce type de situation et mettre en oeuvre des actions pour tenter d'effacer les inégalités ?

HANDICAP n'est pas toujours synonyme d'invalidité ou d'incapacité à être des agents de terrain!

Examen des mouvements proposés

Transferts d'emplois pour les agents réorganisés en Garde Côte, suite à la mise en place de la nouvelle direction. 9 agents sont concernés.

Sur Marseille le basculement pour les CODM se fait sur les postes Co et sur les autres résidences le statut des CODM est Surveillance. Encore une disparité qui est des plus choquante.

Pour les CODM: A quand l'alignement sur le même statut ?

Mouvements proposés Outre mer:

Guadeloupe : 4 mouvements en OP/CO/AG dont 3 CIMM

Guyane : 5 mouvements dans la branche de surveillance dont 2 CIMM et 1 RC

Martinique : 3 mouvements: En OP/CO AG

Cayenne: 2 postes en Surveillance

St Laurent : 2 agents mutés en surveillance

Réunion: 11 mouvements 7 en OP:CO/ AG et 4 en surveillance

Mayotte : 4 mouvements: 4 en OP/CO/AG

Polynésie Française : 1 mouvement SU, CIMM

Saint Pierre et Miquelon: mouvements 0

Wallis et Futuna : 1 mouvement OP/CO, non originaire et 1 Su non originaire

Pour toutes ces résidences, la règle des deux ans d'exercice dans la résidence reste bloquante.

Pour la DNRED: La CAPL a opéré sa sélection, les élus en CAPC centrale ne se prononcent donc pas en réaction à ces méthodes.

Régularisation d'une mise à disposition depuis plus de 5 ans à Saint Nazaire.

Reclassements d'agents pour inaptitude physique : 3 sont reclassés en OP/CO.

- Emplois offerts par enquêtes

Postes de correspondants sociaux.

En Guadeloupe: les trois premiers étant déjà mutés c'est l'agente classée en quatrième qui est mutée.

A Paris IDF: 1 agente mutée.

Sarc: Pas de candidat

1 poste pour la TDG: 1 agente de Roissy

Correspondant social pour la DNGCD : 1 agent déjà correspondant social

Rédacteur à la DNGCD : 1

Redacteur chargé du budget Frontex : 1, la seconde candidature s'est désistée .

Chargé des prestations financières : 2 candidatures ,2 mutations.

Pas de candidature pour le poste de gestionnaire de la documentation aéronautique.

Pas de candidature pour le poste d officier d'état major a la cellule emploi des moyens.

Pas de candidature pour le poste à l'organisme de gestion du maintien de la navigabilité au pole emploi des moyens

Poste de rédacteur au contentieux 1 mutation.

pour Dunkerque et Calais: respectivement 6 et 5 mouvements .

-Questions diverses

Le Brexit reste un gros point d'interrogation dans l'esprit de tous ainsi des précisions sont demandées au président sur les effectifs qui seront consacrés à cette activité dans l'hypothèse où il y aurait Brexit.

80 agents à Calais et 30 à 35 à Dunkerque.

Les élus de l'USD-FO: Marie-Jeanne Catala Titulaire et Jean-François Renon Suppléant.